



TARIFS 2016 / 2017

Année de Naissance	PRIX	GRUPE
1995 et avant	165,00 €	Senior MF
1996, 1997	153,00 €	Senior MF
1998MF – 1999 – 2000	133,00 €	Catégories -18M, -17F, -16M
2001 – 2002	133,00 €	
2003 – 2004	123,00 €	-14MF
2005 – 2006	120,00 €	-12MF
2007, 2008, 2009, 2010	110,00 €	-8 et -10MF
2011 – 2012	100,00 €	Baby Hand
LOISIRS	98,00 €	LOISIRS
demandeur d'emploi, Etudiant	153,00 €	
DIRIGEANT	10,00 €	

Réduction famille :
2ème licence -10€, 3ème -20€, 4ème -30€

LIVRET ACCUEIL SAISON 2016 / 2017

SIEGE du Club

SAS Hand-Ball - centre sportif Henri Depierre
31, rue Frédéric Joliot-Curie 37550 SAINT-AVERTIN

CONTACTS

LICENCES :

Yves CIBERT – 30, résidence du Grand Cèdre,
37550 St Avertin – 02.47.27.31.34

PRESIDENT :

Nicolas Thevenet : 06 52 58 03 37 – 02 47 25 11 93

Mails du Club

Entraîneur Club : Romain PULIDO
romainpulidosashb@gmail.com

Club : saintavertin.handball@gmail.com
Site : saintavertin.hand@free.fr

Site du club : www.sashb.fr

INSCRIPTION : Journée des associations SAS

Samedi 3 septembre 2016 de 9h30 – 17h00
Centre Sportif Henri Depierre (Les Aubuis)

CHARTRE Club

LE RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

- Respecter les consignes données par l'entraîneur ou l'un des dirigeants du Club.
- Avoir un comportement courtois vis à vis de ses camarades, de son entraîneur, dirigeants, adversaires, arbitres, public, et responsables locaux,...
- Suivre les principes de vie associative (échange, soutien, solidarité, complémentarité, investissement...)
- Etre présent à ses entraînements et matchs à domicile comme à l'extérieur.
- Avoir une tenue adéquate (short, maillot, chaussures propres, bouteille...)
- Respecter le bien d'autrui (pas de dégradation ou de vol)

LE RESPECT DU MATERIEL

- Prendre soin du matériel confié (ballons, chasubles, cerceaux, colle,...)
- Ranger le matériel en fin de séance ou le ramener après une compétition
- Contribuer au nettoyage des maillots.

LE RESPECT DES HORAIRES

- Etre ponctuel lors des différents rendez-vous de la vie du club : entraînements, déplacements, tournois, réunions,...
- Prévenir l'entraîneur ou son responsable d'équipe en cas d'impossibilité
- Se tenir informé des événements (site) et anticiper vos indisponibilités.

LE RESPECT DES LOCAUX

- Ne dégrader d'aucune façon les locaux dans lesquels il évolue, à domicile comme à l'extérieur.
- Laisser les installations propres après usage (terrain, vestiaires, tribunes,...)
- Aucun joueur n'est autorisé à pénétrer dans le gymnase sans la présence d'un membre du club (entraîneur-dirigeant...) ainsi que dans le local matériel.

LES OBLIGATIONS

- Tout non-respect de la présente charte pourra faire l'objet d'une convocation devant une commission de la section HandBall du SAS.
- Si une décision à l'encontre d'un joueur, prise par une instance fédérale, régionale ou départementale, est assortie d'une amende financière, elle sera à sa charge ou de ses parents s'il est mineur.
- Lors des compétitions, vous devez être en possession de votre 2ème licence afin de justifier de votre qualification.
- En signant votre inscription au Club Saint Avertin Sports Handball vous vous engagez à respecter cette charte.

LE FONCTIONNEMENT

- Les déplacements REGIONAUX (uniquement) pourront être indemnisés dans les conditions suivantes : (0,15€ par joueur / déplacement aller)
- Tout joueur ou parent utilisant son véhicule lors d'un déplacement Régional, peut demander une indemnisation.
- Vous pouvez demander un arrêt ou une mutation exceptionnelle en cours de saison, une commission examinera votre demande.
- Si vous demandez une mutation l'année suivant votre arrivée le chèque de caution sera encaissé.